Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-13-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
AFFAIRE N°13/MARS/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

NOTA :
Le Maire certifie que :
- La convocation a été adressée le : 14 mars 2024 (L.2121-17 du CGCT)
- La synthèse des votes du Conseil Municipal a été affichée et mise en ligne le : 25 mars 2024

Le Maire,

Vanessa MIRANVILLE

SÉANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à seize heures trente s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de La Possession sous la présidence de Mme Vanessa MIRANVILLE, Maire.

ÉLUS PRESENTS :
Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOUA - Josian ACADINE - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Fabiola LAGOURDE - Édmée DUFOUR - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT – Charles DE LAUNAY

ÉLUS REPRESENTÉS :

Jean Marc VISNELDA procuration à Jocelyne DALELE - Claude CELESTE procuration à Marie Josée POLEYA - Odile ABRAL procuration à Fabiola LAGOURDE - Frédérique GRONDIN procuration à Marceau JULENON - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Marie-Annick DOBARIA procuration à Florence HOAREAU

ÉLUS ABSENTS :

Houssamoudine AHMED - Mireille GERBITH - François DELIRON - Laurent MARCELINA – Yannick POULOT - Fabienne ILAHA - Josian ACADINE (Affaires N°05 à 19 sauf N°11 et 12) - Philippe ROBERT (Affaires N°05 à 19 sauf N°11 et 12)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.
M. Christopher CAMACHETTY ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.
Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (26 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240320-13-MARS2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

VILLE DE LA POSSESSION.RE
Ensemb' toujours mieux !

AFFAIRE N°13 : APPROBATION DE LA CESSION D'UN LTS COMMUNAL À M. GRONDIN CHRISTOPHE - CITE RAYMOND VERGES - PARCELLE AO 579

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de LTS communal « Cité Raymond Vergès » à Saint-Laurent, Mme GRONDIN Belinda est occupante du bien sis au 6 rue Monseigneur ROMERO et cadastré AO 579. Mme GRONDIN étant dans l'impossibilité de finaliser l'acquisition, c'est son fils GRONDIN Christophe qui se porte acquéreur.

Mr GRONDIN Christophe souhaite acquérir le bien décrit ci-dessous en se substituant à sa mère GRONDIN Belinda, la valeur du bien est de 80 448 €, déjà payé. Ce montant est conforme à l'avis des Domaines (annexe).

Désignation du bien :

- Référence cadastrale : AO 579
- Zonage PLU : UApsfr2
- Surface totale : 211 m²
- Occupant actuel : Mme GRONDIN Belinda

En conséquence :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et L 2122-21 ; ainsi que articles L 2141-1 et suivants ;
- Vu l'avis des domaines N°2024-97408-00823 en date du 15 février 2024 ;

La Commission Territoire Durable réunie le 8 mars 2024 a émis un avis favorable

Le Conseil municipal,

À l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

- **Approuve la vente du LTS cadastré AO 579 à M. GRONDIN Christophe moyennant le prix de 80 448 € déjà payé ;**
- **Autorise le Maire ou toute personne habilitée à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance

Christopher CAMACHETTY

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.